



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 20 mars 2006

Diffusion restreinte
CDL-PV(2006)001syn
Or. Angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

66^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 17-18 mars 2006)

C A R N E T D E B O R D

La Commission :

- a adopté, à la demande de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, l'avis sur les obligations internationales des Etats membres du Conseil de l'Europe en ce qui concerne **les lieux de détention secrets et le transport inter-étatique de détenus** ;
- a eu un échange de vues avec Mme Jozefina Topalli, Présidente du parlement de l'**Albanie**, et avec M. Ylli Bufi, Vice-Président du parlement, et a adopté l'avis sur l'immunité parlementaire en Albanie ;
- a entériné l'avis sur les différentes propositions pour l'élection de la Présidence de la **Bosnie-Herzégovine** ;
- a été informée de l'état d'avancement du processus de réforme constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine, et a donné mandat aux rapporteurs de continuer à prêter assistance aux autorités nationales, y compris par rapport aux modifications conséquentes de la législation électorale ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur la commission électorale d'Etat de la République de **Croatie** ;
- a eu un échange de vues avec M. Gia Kavtaradze, Ministre de la Justice de la **Géorgie**, a adopté l'avis intérimaire sur le projet de loi sur la réhabilitation et la restitution de propriété aux victimes du conflit géorgien-ossète, et a donné mandat aux rapporteurs de continuer à prêter assistance aux autorités nationales ;
- a été informée de l'avancement de la réforme constitutionnelle au **Kirghizstan** ;
- a adopté l'avis sur la loi sur le service d'information et de sécurité de la République de **Moldova** ;

- a entériné la version finale de l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements au code électoral de **Moldova** ;
- a adopté l'avis sur les deux projets de loi portant modification de la loi relative au fonctionnement et à l'organisation de la Cour constitutionnelle de la **Roumanie** ;
- a adopté les recommandations conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le droit électoral et l'administration des élections en **Serbie** ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH sur le projet de code électoral de « **l'ex-République yougoslave de Macédoine** » ;
- a entériné la version finale de l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la modification de la loi sur l'élection des députés de l'**Ukraine** ;
- a adopté l'avis sur **le financement des partis politiques depuis l'étranger**, à la demande de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- a adopté, à la demande de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, l'avis sur la **protection des droits de l'homme en situations d'urgence** ;
- a eu un échange de vues avec M. Eberhard Desch, président de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice, sur la collaboration entre la Commission de Venise et la CEPEJ en matière de **durée excessive des procédures** ;
- a été informée des **suites données aux avis** : sur la compatibilité de la législation actuelle du **Monténégro** concernant l'organisation des référendums avec les standards internationaux applicables et sur le projet de loi sur le statut des minorités nationales vivant en **Roumanie** ;
- a eu un échange de vues avec l'Ambassadeur Stephen Howarth, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès du Conseil de l'Europe et Président du GR-DEM, sur la coopération entre la Commission et le **Comité des Ministres** ;
- a eu un échange de vues avec Peter Schieder et Erik Jurgens, membres de l'**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**, sur la coopération avec l'Assemblée ;
- a eu un échange de vues avec les représentants de la **Commission des juges d'Afrique australe** ainsi qu'avec l'Ambassadeur James A. Sharkey, Représentant permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Pietro Lonardo, Représentant permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe sur le thème « Contrôle constitutionnel dans les pays relevant de la "common law" et dans les pays ayant des Cours constitutionnelles spécialisées » ;
- a eu un échange de vues avec M. Boualem Bessaïh, Président du Conseil constitutionnel de l'Algérie, membre de l'**Union des Cours et des Conseils Constitutionnels Arabes** et avec M. Mohamed Abdel Kader Abdallah, Vice-Président de la Cour constitutionnelle d'Égypte, Secrétaire Général de l'Union, sur les possibilités de coopération avec l'Union ;
- a adopté le **rapport annuel d'activités 2005** ;

- a élu M. Valeriy Zorkin, membre de la Commission au titre de la Federation de Russie, en tant que **membre du Bureau** ;
- a confirmé les dates des sessions plénières en 2006 (9-10 juin ; 13-14 octobre et 15-16 décembre 2006).